



Communiqué de presse

23 juin 2018

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2018

- Place du Mont Blanc – phase 3 : démolition de la caserne
- Parking du Grépon : projet de développement
- nouvelle crèche de Chamonix : adaptation des effectifs

➤ AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MONT BLANC : VALIDATION DE L'OPERATION DE DEMOLITION DE LA CASERNE

La Place du Mont-Blanc fait l'objet depuis une vingtaine d'années de travaux structurants d'aménagement et d'embellissement.

C'est dans ce cadre que la démolition de l'ancienne caserne des pompiers, activité transférée aux Favrans en 2016, est à l'ordre du jour du conseil.

Cette opération répond à **un triple objectif** :

- **respect de l'engagement** pris vis-à-vis du conseil départemental dans le cadre de la convention de transfert du bâtiment à la commune
- **suppression d'un bâti dont la médiocrité architecturale** était reconnue par tous et renforcée par un ensemble de contraintes liées aux prescriptions du PPRI (Plan de Protection contre le Risque Inondation) qui rendaient inenvisageable une restructuration ou reconstruction sur site.
- **résolution de la coupure urbanistique** entre le centre de Chamonix et sa partie nord matérialisée par ce bâtiment.

C'est dans ce contexte que les élus ont validé le permis de démolir qui lanc la procédure de travaux qui interviendra cet automne. Les prochains mois seront mis à profit pour **parfaire le programme des travaux d'aménagement** post-démolition prévus au printemps 2019.

Rapport présenté par Elodie BAVUZ et adopté à l'a grande majorité des élus (deux oppositions et une abstention).

➤ **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DU PARC DE STATIONNEMENT DU GREPON : LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

Le parking du Grépon a été identifié comme la porte d'entrée de Chamonix et l'amélioration de ses capacités, de ses aménagements et de sa visibilité comme **un moyen déterminant pour mieux réguler les flux automobiles** et inciter une proportion importante d'entre eux à emprunter cet équipement.

Une étude a été menée au cours des derniers mois pour préciser le projet, complétée par la mise en place d'un groupe de travail dédié associant élus, services et cabinet d'étude.

Il s'agit de construire **un parc de stationnement sur plusieurs niveaux** (au moins deux) à partir de l'emprise existante et de profiter du prochain transfert du dépôt de la régie Cham Propreté pour optimiser l'utilisation de l'espace et améliorer également l'accueil des cars de tourisme et camping-cars.

Afin de préciser le projet d'aménagement et les différentes phases de son exécution, les élus sont appelés à valider le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le calendrier prévisionnel laisse entrevoir la possibilité d'une **mise en service de l'équipement en 2022** pour un coût d'opération très approximatif à ce stade de 15 M d'euros.

Rapport présenté par Michel PAYOT et adopté à l'unanimité des élus.

➤ **OUVERTURE DE LA CRECHE DE CHAMONIX : ADAPTATION DES EFFECTIFS**

La nouvelle crèche de Chamonix, construite dans le secteur Jean Franco, a ouvert le 18 juin après 18 mois de travaux.

Cet équipement permet **d'augmenter de manière très significative les capacités d'accueil de la crèche – de 35 à 66 berceaux** ainsi que la qualité et le confort dudit accueil.

Une telle capacité permettra de mieux répondre à l'étendue des besoins liés à la natalité chamoniarde et notamment d'accueillir les moins de 18 mois.

L'investissement est **important, près de 3 millions d'euros, assurés** en grande partie par la commune.

Afin d'assurer cette montée en puissance, les élus sont appelés à valider **la création de 6 postes** d'auxiliaires de puériculture et d'un demi-poste d'infirmière.

Rapport présenté par Aurore TERMOZ et adopté à l'unanimité des membres du conseil.